

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 8 juillet 2026 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de Monsieur Alain MANO, Doyen de l'assemblée, puis de **Madame Nathalie LE YONDRE**, élue Présidente au cours de la séance.

Elus présents avec voix délibérative :

• **Titulaires :**

Denis ABRAND, Christiane BOURSEAU, Bruno BUREAU, Laurence CHATELIER, Dominique CLAVERIE, Xavier DANNEY, Laurent DE LAUNAY, Adrien DEBEVER, Karine DESMOULIN, Frédéric DUPIC, Patrick EXPERT, Dominique FEDIEU, Damien HOAREAU, Michelle LACOSTE, Alain MANO, Karine PALIN, Jérôme PEScina, Murielle PICQ, Michel POIGNONEC, Alexandre RUBIO, Michelle SAINTOUT, Denis SIRDEY, Catherine VIANDON

• **Suppléants :**

Elus représentés :

Christophe DUPRAT (*procuration à Mme LE YONDRE*)
Jean-François EGRON (*procuration à Mme LACOSTE*)
Emanuel SALLABERRY (*procuration à M. POIGNONEC*)
Fabien ROBERT (*procuration à M. DEBEVER*)

Elus excusés :

Stéphanie ANFRAY, Yasmina BOULTAM, Louis CALAVEIRO, Matthieu FONMARTY, Nathalie LACUEY, Christine LUQUEDEY, Aline MOUQUET, Isabelle PILLON

Elus suppléants présents sans voix délibérative :

Frédéric AURIER, René CARDOIT, Charles COSSE, Nadège DOSBA, Mariette DUFUET, Véronique FERREIRA, Vincent JOINEAU (départ après l'élection de la Présidente), Emile MARCHES, Lionel MONTILLAUD, Pascale PAVONE, Liliane POIVERT, Jean-François QUISSOLLE, Matthias ROBINE

SECRETARE DE SÉANCE : Madame VIANDON Catherine

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent

Administratifs présents : Caroline DESAIGUES (Directrice générale), Guillaume GIRARD (Directeur opérationnel), Elodie PEYROUX (Directrice opérationnelle), Céline WETTERWALD (Directrice opérationnelle), Aline DANIEL (Responsable service juridique), Claire MALVY (Juriste), Charlotte THIERY (Secrétariat de direction)

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 02/06/2026 à chaque membre du Conseil d'administration.

Délibération n° DE-0044-2026

Rapporteur : Mme Nathalie LE YONDRE

Objet : **Mise en place d'un tutorat à distance pour des médecins collaborateurs**

Le CDG a engagé une procédure de recrutement d'un médecin collaborateur en médecine du travail. Il s'agit d'un médecin généraliste qui souhaite acquérir une qualification en médecine du travail dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Sous réserve de suivre une formation spécialisée, ce médecin collaborateur est autorisé à réaliser les mêmes actes qu'un médecin du travail.

Son exercice s'inscrit dans un parcours professionnalisant d'une durée de 4 ans nécessitant un accompagnement régulier par un médecin du travail expérimenté. Ce tutorat est une condition nécessaire en vue de son inscription au DIU pratique médicale en santé au travail à l'université de Bordeaux.

L'activité soutenue du médecin du travail en poste ne lui permet pas d'assurer le tutorat d'une nouvelle recrue. De même, l'arrivée d'un nouveau médecin du travail, prévue au 17 août prochain, ne sera pas suffisante pour répondre immédiatement à ce besoin.

Par conséquent, le principe d'un tutorat à distance réalisé par un médecin du travail expérimenté d'un autre CDG est proposé le temps que les effectifs médicaux du CDG se stabilisent.
L'université de Bordeaux a accepté ce principe.

Le CIG Grande Couronne propose l'accompagnement à distance de médecin collaborateur, mission qu'il réalise déjà auprès d'autres CDG compte tenu de la disponibilité de son effectif médical.

Si les échanges avec le CIG ne permettent pas, à ce stade, d'établir avec précision le montant de la prestation, celle-ci est estimée à 5 000 € par an.

Même si le nombre d'heures de formation au cours de sa première année d'exercice est élevé, recruter un médecin collaborateur permettra d'augmenter ainsi le nombre de visites réalisées pour le compte des communes adhérentes.

Le Conseil d'administration, sur le rapport de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

- d'approuver le principe du recours à un tutorat à distance pour l'accompagnement du futur médecin collaborateur en cours de recrutement par le Centre de Gestion ;

PREVOIT :

- que les modalités pratiques, les conditions financières et la durée de l'accompagnement feront l'objet d'une convention qui sera présentée une fois les échanges finalisés avec le médecin du travail sollicité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 08/07/2026

La Présidente du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 08 juillet 2026.

La Présidente,

Nathalie LE YONDRE



RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :